

## Calcul dotation globale collèges - Rentrée 2015

### **1) Heures structures**

Calcul théorique effectué sur la base des effectifs prévisionnels, pour permettre aux établissements d'assurer les enseignements obligatoires, conformément à la grille horaire réglementaire jointe en annexe

### **2) Dispositifs académiques et départementaux**

ULIS	21 H
Atelier relais	22 H
Classe relais	25 H
UPEAA	en fonction des situations
Dispositif accompagnement des double exclus	18 H
REP +	Pondération des heures postes à 1,1

### **3) Heures statutaires**

UNSS	3H par professeur
Heures de laboratoire	1H par professeur de sciences physiques et SVT faisant 8H minimum dans l'établissement (dans les établissements ne disposant pas d'agent de laboratoire)



La dotation attribuée prend également en compte l'indice social du collège et l'appartenance à l'éducation prioritaire. Elle permet de financer, au-delà des trois catégories pré-citées, la politique de l'établissement formalisée par le contrat d'objectifs.